PRIX DE L'ABONNEMENT
Edition Quotidienne
1 An — 6 mois — 4 mois — 3 mois
POUR LES ETATS-UNIS ..$3.00 $1.50 $1.00 75 cts
POUR L'ETRANGER ..$5.00 $2.65 $1.75 $1.05
Les abonnements commencent le 1er et le 15 de chaque mois

LA NOUVELLE ORLEANS

PRIX DE L'ABONNEMENT
Edition Hebdomadaire
1 An — 6 mois — 4 mois — 3 mois
POUR LES ETATS-UNIS ..$3.00 $1.50 $1.00 75 cts
POUR L'ETRANGER ..$4.00 $2.05 $1.75 $1.05
Les abonnements commencent le 1er et le 15 de chaque mois

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827 — NOUVELLE ORLEANS, MARDI MATIN, 24 OCTOBRE 1911 — 85ème Année

RÉDACTRICES.

—o—

Elles y tiennent. C'est pour le principe et du moment que c'est pour le principe, on ne saurait leur donner tort, à moins qu'on ne repousse tout entier le principe lui-même, ce qui est encore permis. Elles y tiennent, elles veulent être rédacteurs dans les ministères. Je veux dire qu'elles veulent avoir le droit d'être rédactrices dans les ministères. Je veux encore dire qu'elles veulent avoir le droit de concourir d'égales à égaux, pour les places de rédacteurs dans les ministères.

Une de nos très distinguées consœurs dans la presse a été interviewer là-dessus M. Steeg, qui est le ministre du département que deux postulantes avaient visé en leurs ambitions de rédacteurs ou si vous voulez, de rédactrices.

M. Steeg, qui est très accueillant, a parfaitement écouté Mme Jane Misme. Elle lui disait évidemment : "Peut-on soutenir qu'une femme ne saurait pas rédiger une note, un petit rapport aussi bien qu'un homme ? Il reste, voulût-on le soutenir, l'examen où veulent se présenter ces dames, cet examen est-il vrai fait pour démontrer non, telle dame est capable de rédiger. On ne sera pas avancé quand on aura dit cela : "*Les* dames ne sont faites pour cela" et, d'un autre côté : "*Les* dames sont parfaitement aptes à cette œuvre". Mais l'examen constate si *un* être humain, barbe au menton ou non, est propre à telle fonction, et voilà tout."

—

M. Steeg répondit que nul homme au monde n'était plus convaincu qu'une femme est très capable de rédiger une lettre, même non littéraire ; car, pour ce qui est des lettres littéraires, elles en sont beaucoup plus capables que les hommes, comme maints exemples le prouvent dans l'histoire de la littérature universelle. Donc, sur ce point, il priait qu'on le considérât comme un homme sensé et informé et qu'on fût certain qu'il l'était que rédactrices vaudraient rédacteurs. Mais quoi ? Il était lié par les règlements, comme le grand maître de la Légion d'honneur à l'égard des décorations arrivant, hélas ! trop tard. Les règlements sont formels pour être admis à concourir aux places de rédacteurs dans les ministères, il faut avoir satisfait à la loi militaire. Or, aucune dame n'y ayant satisfait... Ainsi en ont jugé les autres ministres, que M. Steeg a tenu à consulter. Il est lié, non seulement par les règlements, mais par une décision du conseil des ministres tout entier.

Il est évident que ce règlement existe, mais que l'invocation qu'on fait de ce règlement ressemble à une échappatoire. Il se ramène à cette formule ou je me trompe bien : "Vous êtes exclues, non comme femmes, certes, mais comme ayant coupé au service militaire. Il est vrai que ce service, en tant que femmes, il vous était interdit de le faire. Mais parce que vous ne l'avez pas fait, vous êtes exclues du concours. Nous vous permettons de prendre part au concours à la condition d'avoir rempli tel office, mais cet office, nous vous interdisons de le remplir. On ne montera à cet arbre que par une échelle ; mais à toute une catégorie de Français il est interdit de se servir d'une échelle". Il y a un peu d'ironie peut-être dans tout cela.

—

Au fond, ces deux interdictions en croix se réduisent à une seule : puisqu'il n'est interdit aux femmes d'être rédacteurs ministériels que parce qu'elles n'ont pas été soldats et puisque, si elles n'ont pas été soldats, c'est uniquement parce qu'elles sont femmes, autant vaudrait dire simplement : elles ne seront pas rédacteurs parce qu'elles sont du sexe féminin ; autant vaudrait dire simplement : les femmes ne seront pas rédacteurs. Et nous voilà ramenés à la question de principe : le sexe féminin, par lui-même, est un obstacle à remplir des fonctions que du reste les femmes pourraient remplir parfaitement.

Et ce principe est très évidemment une absurdité.

D'autant plus, remarquez, d'autant plus que pour ce qui est des hommes, M. Steeg le reconnaît, il ne s'agit pas d'avoir été soldat, d'être un ancien soldat. Nullement ; les exemptés peuvent concourir. Eh bien ! Alors ! Considérez toutes les femmes comme des exemptés. C'est précisément ce qu'elles sont. Et parce qu'elles le sont toutes, ce n'est pas une raison pour qu'elles ne le soient pas, c'en est une pour qu'elles le soient très assurément et sans nul doute. Toutes les femmes sont des exemptés du service militaire et à ce titre elles doivent être admises au concours comme ayant satisfait au service militaire exactement comme les exemptés hommes. C'est raisonné, cela !

Aussi bien c'est M. Steeg lui-même qui a versé au débat cet argument ci, qui, parce qu'il est spirituel, n'en est pas moins juste. Evidemment, en cette affaire, M. Steeg s'amuse, ce qui est permis, au jeu de la dialectique, et, aussi évidemment, il trouve parfaitement légitime la revendication qui lui est soumise.

—

Mais enfin, il y a les règlements et il y a le conseil des ministres. Ce sont personnages très considérables. Cependant, quand M. Steeg a présenté à ce conseil l'argument des "assimilées aux exemptés", je voudrais bien savoir ce qu'on a pu lui répondre. Les femmes ne refusent pas le service militaire, c'est le service militaire qui les refuse. Donc, elles ne sont pas des insoumises, elles sont des exemptées. Or, les exemptés sont admis. Donc, elles doivent être admises. Pour tenir ce raisonnement pour nul, il faudrait faire cette distinction : les exempt*és*, oui ; les exempt*ées*, non. C'est un peu subtil ; ou plutôt cela nous ramène encore une fois au principe : hommes, oui ; femmes, non : et il n'y a pas autre chose.

Or, quand il s'agit d'écritures à faire sur un bureau à serge verte, je voudrais bien savoir pourquoi cette distinction et pourquoi cette négation du principe d'égalité. On ne voit plus guère.

Le règlement existe pour les employés de ministère : soit ; je voudrais bien savoir "pourquoi il n'existe pas" pour les avocats, pour les médecins, pour les pharmaciens, etc. Car, en régime démocratique, c'est là le point. Il est expédient de dire : c'est le règlement, mais il est nécessaire que le règlement ne contrarie pas l'égalité et ne constitue pas un monopole. Il est démocratiquement nécessaire que tout règlement de l'Etat ne combatte point l'égalité, mais la consacre. Si ces dames peuvent être avocats et médecins et ne peuvent pas être rédacteurs des ministères, il y a monopole en faveur des rédacteurs des ministères et cela est bien grave. On ne peut admettre un privilège que dans le cas d'intérêt supérieur de l'Etat, que dans le cas où le salut public est en jeu, et l'on conviendra que dans l'espèce il n'y a rien de ce jeu-là. Monsieur le ministre de l'instruction publique, semble-t-il, en est parfaitement convenu, par toute son attitude, au cours de cette conversation et c'est l'évidence même. On doit faire au féminisme sa part : oui, mais en prouvant que ce qu'on lui refuse ne lui est refusé que parce que le salut public exige qu'on le lui refuse.

—

Il m'a bien semblé que Mme Misme voit dans cette préférence exclusive accordée au sexe barbu une raison d'ordre politique. Elle craint qu'on ne préfère les hommes comme meilleurs agents électoraux et comme pouvant rendre plus de services à la bonne cause. M. Steeg n'a fait que rire de cette idée et a très sincèrement assuré qu'il n'y avait rien de pareil. Je l'en crois d'autant plus que, précisément, une femme pourrait très bien rendre les mêmes services, pourrait être un agent électoral très influent et qu'il y a des exemples assez nombreux et assez considérables de la chose.

Non, il n'y a dans cette exclusion qu'une habitude prise et une vénérable tradition administrative. Il y a dans les ministères des dactylographes féminins... Il n'y a pas de rédacteurs féminins : donc, admettre une femme comme rédacteur serait un scandale et contribuerait sans doute, par l'irritation qu'il causerait, au relâchement de la discipline. Voilà pourquoi M. Steeg hésite : voilà pourquoi tout autre ministre hésiterait, y compris, bien entendu, celui de la guerre, que, je le reconnais, je ne pourrais m'empêcher d'approuver.

La question en soi n'a rien qui puisse émouvoir les deux mondes. C'est seulement un petit exemple de plusieurs choses : traditionnisme étroit où les esprits les plus libéraux doivent se ranger, multitude de raisonnements captieux qu'il faut appeler au secours d'une cause illogique au fond et retour de ces arguments captieux, qui finissent par prouver le contraire de ce qu'ils voulaient démontrer. C'est un petit spectacle intéressant.

EMILE FAGUET
de l'Académie française

Les ancêtres de M. Rockefeller.

On sait en quelle vénération les milliardaires du Nouveau-Monde tiennent les antiquailles de l'Ancien. Qu'il s'agisse de bibelots ou de titres de noblesse, ils collectionnent pieusement tous ces colifichets. Aussi on ne s'étonnera point d'apprendre que M. Rockefeller a fait rechercher ses ancêtres et que cette recherche a été couronnée d'un merveilleux succès. Le généalogiste de Cleveland auquel il a confié le soin d'identifier son arbre, en a retrouvé la souche en pleine terre royale. Si l'homme de l'art ne s'est point trompé, non seulement M. Rockefeller est roi du pétrole, mais il est presque roi d'Angleterre, en qualité de Plantagenet. Il descend du duc de Clarence, frère d'Edouard IV, qui, après avoir conspiré avec Warwick et voulu épouser Marie, fille de Charles le Téméraire, acheva inopinément sa vie aventureuse au fond d'un tonneau de Malvoisie. Cependant, un généalogiste de New-York adresse à son confrère de Cleveland certaines objections. Il faudrait, dit-il, établir qu'un des ancêtres royaux de M. Rockefeller a passé l'Atlantique. L'homme de Cleveland répond que l'aïeule exportée est une lady Suzanne, fille du troisième comte de Lincoln ; elle aurait épousé le colonel John Humfry qui, au dix-septième siècle, émigra à Boston et devint assistant du gouverneur anglais. Le généalogiste de New-York ne se tient pas pour battu. Il réplique qu'on ne sait rien du mari de Suzanne. On conte en Angleterre qu'elle épousa un certain Humphrey, de Kent ; mais c'est une licence généalogique de vouloir identifier cet Humphrey de Kent avec l'Humfry de Boston. En outre, pour être colonelle aux dates indiquées par l'homme de Cleveland, il aurait fallu que Suzanne se mariât à cinq ans et devînt mère à six. Le généalogiste de M. Rockefeller n'a pas encore répondu à cette objection qui ne manque point de sérieux.

Une croix bien placée.

On sait que, à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles, M. Dujardin-Beaumetz avait insisté pour qu'une plaque de grand-officier de la Légion d'honneur fût mise à la disposition des Beaux-Arts. M. Dujardin-Beaumetz avait son idée qui va être, dans quelques jours, réalisée.

Nous croyons savoir, en effet, que M. Steeg, qui professe la même admiration que M. Dujardin-Beaumetz pour le grand artiste à qui celui-ci destinait la croix de grand-officier, va soumettre à la signature du président de la république la promotion de l'illustre paysagiste Harpignies. La grande chancellerie de la Légion d'honneur examine en ce moment les nombreux dossiers qui lui ont été envoyés par les divers ministères. Dans quelques jours, la nomination de Harpignies sera officielle : tout le monde s'en réjouira, pour le vénéré doyen des artistes français, qui porte allègrement, et vert comme une absinthe, ses quatre-vingt-douze ans.

LA REVOLUTION EN CHINE.

—o—

Changhaï 23 octobre — Des dépêches arrivées ici ce matin annoncent la prise de possession, par les révolutionnaires, de deux des plus importantes villes du sud, Chang Sha et Nan Chang.

La première est la capitale de la province de Hanan ; la seconde de la province de Kiang Si.

Chang Sha est une grande cité commerciale de 300,000 âmes située sur la voie ferrée qui relie Hankow à Canton.

Elle est le siège du collège de Ya Li, une branche chinoise de l'Université de Yale.

Nan Chang est une ville de 100,000 habitants située à 200 milles au sud-est de Hankow.

La prise de ces deux places a une importance considérable pour les insurgés et les rend maîtres de presque toute la Chine Méridionale.

Le gouvernement impérial prend d'énergiques mesures pour défendre Changhaï.

Depuis une semaine on remarque une activité inusitée à l'arsenal et dans les casernes. Au point de vue étranger la situation est jugée très alarmante. Il est généralement admis que si le gouvernement ne parvient pas à écraser d'un coup décisif ses adversaires, la révolution se répandra rapidement dans toute la Chine Centrale et que cette partie du pays sera définitivement perdue pour la dynastie mandchoue.

Des réfugiés de toutes nationalités continuent à arriver à Changhaï de la région du Yang Tsé.

Les échanges commerciaux sont interrompus même entre les villes de la vallée inférieure du Yang Tsé, où cependant le gouvernement impérial est encore maître de la situation.

Un grand nombre de citoyens américains ont demandé à leur consul général, M. Wilder, d'être placés sous la protection des canonnières américaines.

Le croiseur américain "Albany" est attendu ici mardi matin ; le croiseur "New Orleans", est en ce moment stationné à Nankin.

Wu Hu, province de Ngan Hwei, Chine, 23 octobre—Un négociant japonais de Nankin a télégraphié ce matin que les portes de la ville étaient fermées et que personne n'était admis à y pénétrer. La population est frappée de panique.

—Londres, 23 octobre—Les négociations entre le gouvernement chinois et le syndicat de banquiers européens et américains, pour l'émission d'un emprunt de 50,000,000 de dollars, ont été suspendues.

Le syndicat a même refusé de prêter temporairement $3,000,000 au gouvernement chinois comme fonds de guerre, déclarant qu'il préférait rester neutre.

DEPECHES Télégraphiques

—

Les négociations France-Allemandes pour le Congo sont terminées.

Paris, 23 octobre—Un accord est définitivement intervenu entre les gouvernements français et allemand au sujet de la cession de territoire que le premier consent à faire en compensation d'une liberté d'action absolue au Maroc. On ignore encore la nature exacte de cet accord ainsi que l'étendue et la valeur du territoire cédé par la France, mais on croit qu'il s'agit en l'espèce d'une simple rectification de la frontière du Cameroun et que l'Allemagne ne recevra pas autant qu'elle convoitait.

Les termes de l'accord au sujet du Maroc et du Congo seront soumis simultanément à la Chambre Française et au Reichstag Allemand.

Par entente mutuelle entre les cabinets de Paris et de Berlin, la réouverture des Chambres a été fixée dans les deux pays au 7 novembre, ce qui fait que la question Maroc-Congo sera discutée en même temps par les deux Parlements.

Autant à Paris qu'à Berlin on ne doute pas que la Convention soit immédiatement ratifiée par les Chambres, et l'on espère que la disparition du cauchemar de la guerre aura pour effet d'établir une ère de bonnes relations entre les deux pays.

—o—

Mort du banquier Walsh.

Chicago, 23 oct—John R. Walsh, l'ex-banquier qui, jours derniers avait été relâché sur parole du pénitencier fédéral de Leavenworth, est mort ce matin.

Le défunt était âgé de 74 ans. Son décès est survenu exactement neuf jours après sa libération du pénitencier.

Il était déjà souffrant au moment de son incarcération et sa famille et ses amis avaient immédiatement inauguré un mouvement pour obtenir sa mise en liberté sur parole.

Les médecins du pénitencier chargés de faire un rapport sur l'état du détenu avaient en effet constaté qu'il souffrait d'artériosclérose.

Le 15 octobre dernier lorsqu'arriva de Washington l'ordre de rendre la liberté à Walsh, celui-ci partit immédiatement en automobile pour Kansas City.

La matinée était froide et pluvieuse, et le long trajet en automobile eut encore pour effet d'aggraver le mal dont souffrait l'ex banquier.

En arrivant à Chicago Walsh dût s'aliter et malgré les soins qui lui furent prodigués par les sommités médicales de la ville, son état empira rapidement et dimanche soir les médecins reconnurent qu'il ne restait plus d'espoir.

Tous les membres de la famille Walsh étaient au chevet du mourant lorsqu'il a rendu le dernier soupir.

M. Walsh était né dans le comté de Cork, Irlande.

Il était venu à l'âge de 14 ans à Chicago et s'était fixé dans cette ville où, après avoir vendu des journaux dans les rues, il n'avait pas tardé à atteindre une place en vue dans le monde de la finance, jusqu'au jour où la panique de 1907 vint l'acculer à la ruine.

—o—

Crime ou accident.

Chicago, 23 octobre – Une femme bien mise ayant une fracture au crâne a été trouvée rue Halstead, entre les rues Soixante-quinzième et Soixante-seizième, par l'équipe d'un car urbain à [illegible] l'hôpital où elle est morte sans avoir repris connaissance.

On n'a pas pu encore déterminer si elle a été frappée par un car, une automobile ou une arme.

Elle n'avait rien sur elle qui permit de l'identifier.

—o—

DANS L'OKLAHOMA.

Muskogee, Okl., 23 octobre—A la suite des troubles de races qui ont éclaté hier à Coweta, un village situé à 20 milles au nord de Muskagee, le gouverneur de l'Oklahoma a ordonné la mobilisation d'une compagnie de milice.

Immédiatement après l'arrivée des soldats sur le lieu des troubles des perquisitions ont été opérées au domicile des nègres soupçonnés d'avoir tiré sur des blancs, et une douzaine d'entre eux ont été arrêtés et transférés à Wagoner.

—o—

LE FROID.

Dallas, Texas, 23 octobre—Il y a eu ce matin une légère gelée blanche dans tout l'Etat du Texas, mais les dommages causés aux récoltes, même au coton, sont peu importants.

—o—

Explosion à bord du torpilleur "Tingey".

Charleston, Caroline du Sud, 23 octobre—J. H. Gibbons, un chauffeur du torpilleur "Tingey" qui avait été grièvement blessé hier, par l'explosion d'un tuyau de vapeur, est mort ce matin.

Un autre chauffeur, J. S. Meyers, est toujours dans un état inquiétant.

Une enquête a été ouverte aujourd'hui pour établir la cause de l'accident.

—o—

La traversée du continent au vol

San Antonio, Tex., 23 octobre—L'aviateur Rodgers a passé la journée à San Antonio et en a profité pour faire quelques réparations urgentes à son aéroplane.

Il compte reprendre son vol mardi prochain.

—o—

Explosion dans une mine.

Harrisburg, Ill., 23 octobre—Une explosion survenue ce matin dans le puits No 9 de la mine Ogara a coûté la vie à deux mineurs et en a blessé une trentaine qui travaillaient dans les galeries. Les cadavres des deux victimes ont été lancés par la violence de l'explosion jusqu'à l'entrée du puits.

—o—

SIROP D'ANGELL CONTRE LA TOUX ET LA COQUELUCHE.
Pour Coqueluche, Bronchite, Toux, Rhumes et Mal de Gorge.
Préparé par le Dr Angell.
Chez tous les Pharmaciens. Prix 25 et 50 sous.
22 oct—6m dim mar jeu

W. G. COYLE & CO.,
Charbon et Coke,
PHONE MAIN, 2125, 2126, 2127,
337 RUE CARONDELET.
15 oct—

SUPERIEUR AU COPAHU ET AUX INJECTIONS
SANTAL MIDY
CAPSULES
SOULAGE EN 24 HEURES

JETEZ LES YEUX SUR NOS VITRINES
123 pieds rue N. Remparts—150 pieds rue Iberville.
Nous prenons plaisir à attirer l'attention de nos nombreux amis et clients ainsi que du public en général sur le très Grand et Nouveau Stock Artistique et bien assorti de Meubles du tout dernier genre et de styles qui ne pourront manquer de plaire même aux plus difficiles. Tout ce que nous demandons c'est que vous veniez examiner nos marchandises et en voir le prix. Nous garantissons qualité et prix. Notre stock d'automne est extrêmement beau.
FRANCIS MAESTRI — PAUL MAESTRI
FRANCIS AND PAUL MAESTRI FURNITURE CO.,
LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHE EN VILLE.
Au Coin des Rues Remparts et Iberville. Phone Main 243
UN GRAND MAGASIN. LE GRAND. PASSEZ SUCCURSALE

ACHETEZ VENDEZ LOUEZ
PROPRIETES TERRAINS FONDS DE COMMERCE MAISONS MEUBLES ETC
J.G. DENIS.
TELEPHONE MAIN 2135 62 MARCHE BLOC